



Droit de réserve d'une assistante sociale

Par **vince01**, le **31/01/2015** à **11:24**

Bonjour,

Voilà, ma nièce de 20 ans néglige son fils de 11 mois nous essayons de l'aider mais elle trouve qu'elle s'occupe très bien de son fils alors que le papa du petit est en prison depuis plus d'un an. Elle est déjà suivie depuis le début de sa grossesse pour instabilité. Depuis quelque temps nous nous sommes rendu compte que le petit vivait dans la saleté, mangeait de la nourriture non fait pour son âge et était constamment laissé dans son jeu pour que sa mère puisse faire ce qu'elle voulait. Ma soeur a donc pour le bien de tout le monde fait une déclaration à l'assistante sociale qui suivait déjà ma nièce. Celle ci à dit à ma nièce que c'était sa mère qui l'avait dénoncé. Avait-elle le droit de dire de qui venais la dénonciation car ça n'a fait qu'empirer la situation??